

# Collège Anne Frank Bussy Saint Georges

Rentrée 2023 2024

Parents 6<sup>ème</sup>

# Equipe de Direction élargie

- ▶ La Principale :  
**M. SANCHEZ**
- ▶ La Principale adjointe :  
**Madame PAITIER-DUVEAU**
- ▶ L'Adjointe-Gestionnaire :  
**Madame ZINE-EDDINE**
- ▶ La Conseillère Principale d'Education :  
**Madame VIGNERON**

# Structure de l'établissement

- ▶ 5 divisions en 6<sup>ème</sup>
- ▶ 5 divisions en 5<sup>ème</sup>
- ▶ 6 divisions en 4<sup>ème</sup>
- ▶ 5 divisions en 3<sup>ème</sup>
- ▶ 1 dispositif UPE2 A (20/20 élèves)
  
- ▶ **562 élèves** (à la date du 04/09/23)

# Éléments de structure et enseignements obligatoires

- ▶ Latin en 5<sup>ème</sup> , 4<sup>ème</sup> , 3<sup>ème</sup> (+Grec)
- ▶ Section sportive escalade de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>
- ▶ Bilingue mandarin en 6<sup>ème</sup> puis LV2 en 5<sup>ème</sup>

Les enseignements facultatifs font l'objet d'un engagement sur toute la durée de la scolarité au collège.

# Etre parents en classe de 6eme

Quelques points essentiels durant cette année scolaire :

- ▶ **Dialoguer** avec votre enfant, lui poser des questions sur sa journée, s'intéresser à sa vie de collégien, regarder son carnet de correspondance.
- ▶ Suivre au quotidien les devoirs et leçons, se tenir informé(e) de ses notes et éventuelles punitions (pronote).

Votre enfant ne doit pas faire son travail au dernier moment.

- ▶ **Donner de bonnes conditions de travail à votre enfant :**
  - afficher son emploi du temps
  - avoir un endroit calme pour travailler
  - avoir un endroit personnel pour ranger ses affaires de classe
  - couvrir les livres
  - posséder les fournitures demandées
  - tenir les cahiers propres
  - se coucher tôt (sans téléphone, sans tablette...)
  - aider à la préparation du cartable pour le lendemain, pas le matin même!

- ▶ **Vérifier quotidiennement le carnet de correspondance (et Pronote de préférence sur ENT).**

Vous y trouverez des notes d'informations sur les activités du collège, le suivi du travail de votre enfant et la liaison avec les professeurs.

- ▶ **Contrôler ses échanges sur les réseaux sociaux, ses contacts.**
- ▶ **Contactez l'établissement dès que nécessaire.**

# DEVOIRS FAITS

- ▶ Le dispositif national « Devoirs faits » a pour objectif de proposer aux élèves, dans l'établissement mais en dehors des heures de classe, un temps d'étude accompagnée, pour réaliser leurs devoirs.
- ▶ Chaque enfant a ainsi la possibilité de travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.
- ▶ Ce dispositif est obligatoire pour les élèves de 6<sup>ème</sup> depuis la rentrée 2023 (27<sup>ème</sup> heure de l'EDT)



# Emploi du temps

- ⚡ Provisoire jusqu'au vendredi 22 Septembre 2023
- ⚡ Définitif à partir du lundi 24/09 (EDT communiqués entre le lundi 18 et mardi 19.09)
- ⚡ Distribution aux élèves faite entre les 19 et 20/09
  
- ⚡ Semaine A – semaine B
- ⚡ Les groupes
- ⚡ Changements ponctuels en cours d'année

# EXEMPLE d'EMPLOI DU TEMPS

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
08h35					
	SVT MARCOLLET A.. 208		MATHS BAAMR R. POINSIGNON E. 211	PHYSIQUE-CH... BEDUNEAU C. 207	EDUCATION MUSICALE ESCANDE S. E-2
09h35	1 2 HIST.GEO.EN.MOR.CIV. SIMON V. 105	FRANCAIS TONDER L. 204	1 2 MATHÉMATIQUES POINSIGNON E. 211	1 2 ANGLAIS OLIVIER C. 109	1 2 ANGLAIS OLIVIER C. 109
10h45	1 2 MATHÉMATIQUES POINSIGNON E. 211	1 2 ANGLAIS OLIVIER C. 109	1 2 SCIENCES BEDUNEAU C. MARCOLLET A. 207	1 2 EPS DUBREUIL L.	1 2 FRANCAIS TONDER L. 204
11h45	LANZETTA Sofia, PETRASHCHU... ANGLAIS UPE2A RODENAS C. 107	LANZETTA Sofia, PETRASHCHU... HISTOIRE -GEO UPE2A AUZANNEAU V. 104	1 2 ANGLAIS OLIVIER C. 109		
12h45					
13h05	ARTS PLASTIQUES BRISSET M. 113	1 2 EPS DUBREUIL L.			1 2 HIST.GEO.EN.MOR.CIV. SIMON V. 105
14h10	1 2 FRANCAIS TONDER L. 204			1 2 MATHÉMATIQUES POINSIGNON E. 211	1 2 FRANCAIS TONDER L. 204
15h20	1 2 HIST.GEO.... SIMON V. 105 Q2 (18/36)	SEME4P.2 HIST.GEO.EN.... SIMON V. 105		1 2 3 SEME4P.1 FRANCAIS TONDER L. 204	SEME4P.2 FRANCAIS TONDER L. 204
16h20	VIE DE CLASSE ESCANDE S. E-2	SVT MARCOLLET A.. 208		SEME4P.1 TECHNOLOGIE ASAGIERE E. [6EME4P.1]	TECHNOLOGIE ASAGIERE E. 101
17h20					
18h00					

# Communication avec l'établissement

- ▶ Carnet de correspondance
- ▶ Absence de votre enfant
- ▶ ENT, Site internet du collège (<http://www.annefrankbussy.fr/>)
- ▶ Mail de l'établissement (ce.0772413e@ac-creteil.fr) / numéro de téléphone ( 01 64 76 40 70)
- ▶ Horaires de la Vie Scolaire à respecter !  
▶ (8h35–10h25    14h10–15h00    15h20–17h10)
- ▶ Les professeurs et la direction ne reçoivent que sur rendez-vous.

# OUTILS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION AU COLLEGE

	Adresses	Informations essentielles
<b>Site</b>	<a href="http://www.annefrankbussy.fr">www.annefrankbussy.fr</a>	Actualités du collège, informations diverses, lien Pronote, menu cantine, informations sur les aides sociales (intendance)
<b>ENT / Pronote</b>	Lien sur le site du collège	Absences /communication avec les professeurs, cahier de texte de la classe, notes absences, retards punitions sanctions de votre enfant.
<b>Mails</b>	<a href="mailto:viescolaire.annefrank@ent77.fr">viescolaire.annefrank@ent77.fr</a>	Absences, Punitions, Renseignements divers
	CPE : sandrine.vigneron@ac-creteil.fr	
	Direction : ce.0772413e@ac-creteil.fr	

# QUELQUES DATES A RETENIR

- ▶ Journées d'intégration VTT 6<sup>ème</sup> (18/09 au 26/09).
- ▶ Evaluations en 6<sup>ème</sup> : du 11/09 au 30/09
- ▶ Election des parents d'élèves: le vendredi 14 octobre 2023 (étude d'un moyen de vote en ligne)
- ▶ Deux réunions de remise des bulletins trimestriels :
  - ▶ 1<sup>er</sup> trimestre : le 12/12/2023
  - ▶ 2<sup>ème</sup> trimestre: à partir 19/03/2023 (à confirmer)

# Quelques points de vigilance

## ▶ Le carnet de correspondance :

- P°3-4 : demandes de RDV ;
- P°19 : passage à l'infirmierie ;
- P°20-21-22 : travail et discipline ;
- P°23-24 : mise en retenue ;
- A partir de la p°25 : correspondance entre les familles et l'établissement.

## ▶ Les absences :

- Si votre enfant est absent, prévenir la Vie Scolaire le matin même (Téléphone ou ENT). Une absence doit être régularisée par écrit le plus tôt possible, soit par un coupon rose dans le carnet de correspondance, soit via l'ENT (Vie Scolaire), soit via PRONOTE (Vie Scolaire).
- Attention pour les absences de demi-pension du jour, elles doivent être déposées absolument avant la fin de la récréation du matin. Les élèves demi-pensionnaires ne peuvent pas sortir avant 13h55.

# LE REGLEMENT INTERIEUR

- ▶ Il définit un code de bonne conduite à l'intérieur du collège afin que votre enfant et le personnel éducatif s'y sentent à l'aise et puissent travailler dans de bonnes conditions. Il est impératif de le signer (élèves ET familles)
- ▶ Attention : L'utilisation du téléphone portable non autorisée.

- ▶ Les punitions concernent essentiellement les manquements mineurs aux obligations des élèves et les perturbations dans la vie de la classe ou de l'établissement. Les punitions sont obligatoires et on ne peut y déroger.
- ▶ Les sanctions disciplinaires concernent les manquements graves ou répétés aux obligations des élèves et **notamment les atteintes aux personnes et aux biens.**



# POINT SÉCURITÉ

## Le contexte



**SÉCURITÉ RENFORCÉE -  
RISQUE ATTENTAT**  
face à un niveau élevé de la menace terroriste

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier

Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles

Pas de limite de temps définie

- ▶ Actuellement, le plan Vigipirate est au niveau Sécurité renforcée Risque d'attentat sur l'ensemble du territoire.
- ▶ Le plan Vigipirate est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme.

# Vigipirate – Rappel des consignes

- ▶ Adulte présent à l'entrée pour assurer l'accueil des élèves.
- ▶ Contrôle visuel des sacs (aléatoire) et contrôle systematique de l'identité des personnes extérieures à l'établissement (pièce d'identité)
- ▶ Interdiction de stationnement et vigilance aux abords des établissements (comportements suspects)
- ▶ Limiter les attroupements.
- ▶ Exercice (PPMS): en décembre

# FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION (Mme Zine-Eddine)

- ▶ Cuisine autonome : **repas fabriqués sur place** par des cuisiniers
- ▶ Inscription annuelle mais modifiable par trimestre : **forfait trimestriel de 4, 3 ou 2 jours par semaine**
- ▶ **Facturation trimestrielle** en fonction du forfait choisi et d'un tarif repas voté chaque année en conseil d'administration: **attention les repas non pris ne sont pas déduits sauf cas prévus dans le règlement de demi-pension**
- ▶ Aides possibles en fonction des ressources des familles

# AIDES SOCIALES (sous conditions de ressources)

## Aide à la restauration du département CANTINEO77

- ▶ **coupon (document) envoyé aux familles par le Département si le quotient familial  $\leq 800$  €** pour les enfants en âge d'être au collège.

**Demande d'aide à effectuer en ligne avec le coupon sur le site du Département** (procédure au verso du coupon) avant le 1<sup>er</sup> octobre pour en bénéficier dès le 1<sup>er</sup> trimestre

- ▶ **Aide accordée uniquement pour les forfaits 3 ou 4 jours par semaine** : 2.21 €/repas si QF  $\leq 300$  €  
ou 2 €/repas si QF entre 301 et 450, 1.77€/repas si QF est compris entre 451 et 650 €  
ou 1€ si QF entre 651 et 800 €

# Bourses des collèges

- ▶ **Demande à réaliser** avant le **19 octobre 2023** dernier délai:
- ▶ **-soit en ligne via le portail scolarité-service du collège ou France CONNECT (à privilégier)**
- ▶ **-soit sur support papier en joignant au minimum l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 et un RIB** : formulaire de demande à retirer à l'intendance du collège et dossier complet à remettre au service intendance
- ▶ **Montant annuel qui dépend du nombre d'enfants à charge et des revenus (111 €, 312 € ou 486 €)**
- ▶ **Versement trimestriel ou déduction automatique du montant de la demi-pension (37€, 104 € ou 162€)**

# Fonds social du collège (cantine ou autres dépenses scolaires )

- ▶ Aide destinée aux familles ayant des difficultés ponctuelles ou avérées, et ne pouvant pas obtenir les aides précédentes ou pour lesquelles elles sont insuffisantes : **dossier à constituer et à remettre au service intendance pour examen par l'assistante sociale du collège.**
- ▶ **Fonds limités** donc il faut veiller à effectuer les autres demandes d'aides possibles dans les délais.

:  
**SUITE DE LA REUNION:**

Réunion avec le professeur principal et l'équipe pédagogique(19h15-20h)

<b>CLASSES</b>	<b>PROF.PRINCIPAL</b>	<b>SALLES</b>
6 <sup>ème</sup> 1	Mme LINGAT	E 1
6 <sup>ème</sup> 2	M. MARCOLLET	E 2
6 <sup>ème</sup> 3	Mme TONDER	E 3
6 <sup>ème</sup> 4	M. ESCANDE	E 4
6 <sup>ème</sup> 5	Mme BEDUNEAU	E 5